



PORTER A CONNAISSANCE

La France connaît une pénurie de logements qui concerne de nombreuses régions, frappant plus particulièrement les ménages à revenus modestes ou moyens. C'est pourquoi notre pays est actuellement engagé dans un vaste programme de rattrapage.

Globalement, il faut aujourd'hui construire plus de 400 000 logements par an en France, soit 4 millions de logements sur 10 ans pour un parc actuel évalué à un peu plus de 30 millions d'unités. Les auteurs des documents d'urbanisme, en ce qu'ils décident où l'on va construire demain et dans quelles proportions, ont ici une responsabilité essentielle.

Outre la construction de logements en nombre suffisant, il leur revient de prendre en compte l'objectif de maîtrise de la circulation automobile au nom de la lutte contre le réchauffement climatique et la ségrégation résidentielle que l'usage généralisé de la voiture favorise.

C'est pourquoi il importe de comprendre qu'à rebours de la tendance actuelle à la construction dans le périurbain lointain, le développement de l'offre de logements devra porter prioritairement dans les communes proches du cœur des agglomérations existantes. De manière générale, les principes suivants peuvent être rappelés :

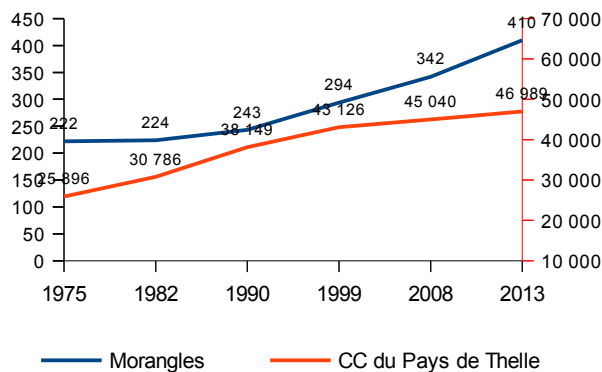
- ✓ prévoir l'ouverture à l'urbanisation de surfaces suffisantes, en adéquation avec un objectif de production de logements,
- ✓ adopter des règles de gestion des densités (coefficient d'occupation des sols, taille minimale des parcelles, etc.) et des formes urbaines (hauteur des constructions, implantation sur la parcelle, etc) à la fois simples, claires et adaptées à l'objectif de construction de logements en nombre suffisants,
- ✓ prohiber toute disposition réglementaire faisant obstacle par principe à l'implantation de logements sociaux.

Croissance démographique

En 2013, la commune de Morangles comptait 410 habitants.

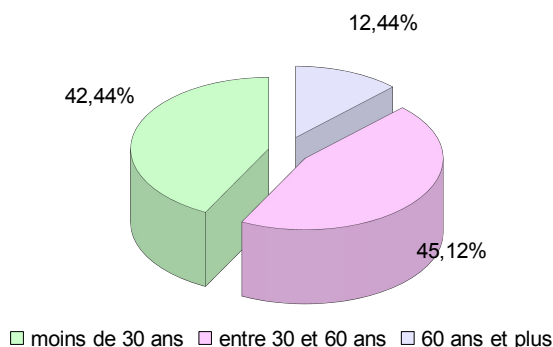
La population a augmenté de 84,68 % entre 1975 et 2013, soit 188 habitants supplémentaires. Le taux de variation annuel moyen entre 2008 et 2013 est de 3,7 %, il est le fait d'un mouvement naturel positif de 1,6 % et d'un solde migratoire positif de 2,1 %.

Evolution de la population

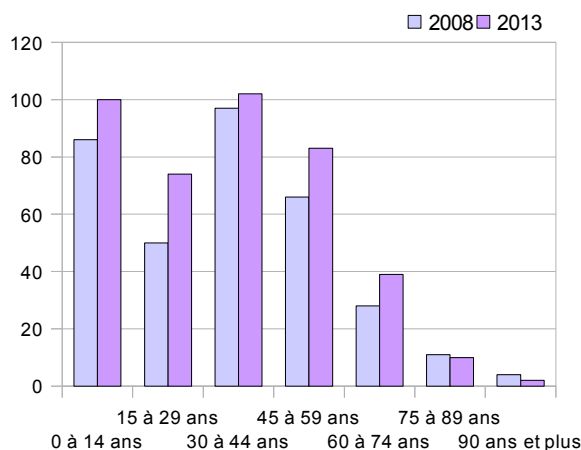


Pour information, les périmètres de la Communauté de Communes du Pays de Thelle et du SCoT du Pays de Thelle sont identiques.

Dans la commune de Morangles, la répartition de la population en 2013 est la suivante :



La pyramide des âges



Composition du parc de logement

Le parc de logements de la commune de Morangles se compose de :

	2013	2008	1999	1990	1982
Nombre total de logements	152	135	115	94	84
Résidences principales	141	123	104	80	64
Résidences secondaires et logements occasionnels	6	5	6	8	4
Logements vacants	5	7	5	6	16

Taille moyenne des ménages

	2013	2008	1999	1990	1982
Taux d'occupation	2,91	2,78	2,83	3,04	3,5

Calcul du « point mort »

Le « point mort » exprime le nombre de logements nécessaires, dans le contexte de desserrement de la taille des ménages. Il traduit la diminution de la taille des ménages due à des causes sociologiques (*augmentation des familles mono-parentales, allongement de la durée de vie, accroissement du célibat géographique pour cause de mobilité professionnelle, etc...*), en nombre de logements nécessaires pour assurer le maintien de la population à un niveau constant.

Le maintien théorique de l'effectif de population actuel « point mort », nécessite la création de 45 logements.

En réalité, la création de 68 nouveaux logements, entre 2008 et 2013, suffit à absorber le « point mort » et laisse un excédent de 23 logements.

Indice de construction sur la commune

L'indice de construction (*IdC*) indique le nombre de logements construits pour 1 000 habitants. Sur la base de la population en 2013, l'indice de construction est le suivant sur la commune ces dix dernières années.

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
IdC	2,44	9,76	4,88	65,85	2,44	0	0	0	2,44	2,44

Cet indice s'élève donc en moyenne à 9,02, ce qui est un taux important pour la période 2004-2013 **et qui traduit un renouvellement du parc de logements suffisant.**

Caractéristiques du parc de logements

Quelques données sur les résidences principales en 2013 (*entre parenthèses la comparaison avec le bassin d'habitat*) :

- 90,1 % sont des maisons individuelles ou des fermes et 9,9 % des logements collectifs (82,8 % et 17,2 %) ;
- 100 % des logements du parc locatif sont issus du parc privé (55,6 %) et aucun du parc public (44,4 %) ;
- 80,1 % des logements sont occupés par leurs propriétaires (73,2 %), 19,1 % par des locataires (25 %) et 0,7 % par des locataires gratuits (1,8 %) ;
- 97,1 % sont des logements de trois pièces et plus (89,8 %) ;
- 95 % sont classées « tout confort », car équipées du chauffage central, d'une baignoire ou d'une douche et des WC intérieurs (97,3 %) ;
- 29,1 % des logements ont été construits avant 1946 (28 %) et 24,8 % entre 2006 et 2010 (6,1 %).